



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026
ID : 026-212600886-20260322-DELIB2026_14-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026.14 Séance du 22 mars 2026

**Présidence de Madame Elise CLÉMENT
Maire de Chatuzange le Goubet**

Le 22 mars 2026 à 9h30, mesdames et messieurs les membres du conseil municipal, dûment convoqués le 17 mars 2026 en séance publique par Monsieur Christian GAUTHIER, maire sortant, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Madame Elise CLÉMENT, Maire.
La séance débute à 9h30.

Etaient présents : Elise CLÉMENT, Ghislaine ABISSET, Jean-Marc ANDRÉ, Bertrand BECORPI, Christophe BEDOUAIN, Pascal BERRANGER, Séverine BILLON, Stevie BONNARD, Marie-Charlotte BOURNE, Jérôme CAMACHO, Lola CHANCEAU, Coralie DAMAISIN-JAMONET, Christelle DATOLA, Florence DEGOUGE, Audrey DUPONT, Gilles GARNIER, Christian GAUTHIER, Fabrice GAY, Bruno LAFFONT, David LEJON, Coralie MANDON, Bruno PEUDEVIN, Vincent PRADON, Nadège ROUX, Jean-Michel SARZIER, Eric SAULLE, Marina THON, Natacha TRUCHET-COMTE, Nathalie ZAMMIT.

Conseillers municipaux présents : 29

Lola CHANCEAU a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Election des Adjointes

Rapporteur : Elise CLÉMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-7-2 ;
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'Adjointes au Maire à 8,

Madame le Maire précise que l'élection des Adjointes au Maire s'effectue au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel à la candidature, une liste de candidats est présentée (*en fonction du nombre d'Adjointes fixé par la précédente délibération*) :

- M. Bruno PEUDEVIN
- Mme Natacha TRUCHET-COMTE
- M. Gilles GARNIER
- Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET
- M. Fabrice GAY
- Mme Stevie BONNARD
- M. Jean-Marc ANDRÉ
- Mme Marina THON

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 29
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 15

A obtenu 29 voix, la liste ci-dessus énumérée :

Cette liste ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'Adjointes au Maire dans l'ordre du tableau (*en fonction du nombre d'Adjointes fixé par la précédente délibération*) :

- M. Bruno PEUDEVIN
- Mme Natacha TRUCHET-COMTE
- M. Gilles GARNIER
- Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET
- M. Fabrice GAY
- Mme Stevie BONNARD
- M. Jean-Marc ANDRÉ
- Mme Marina THON

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20260322-DELIB2026_

Conseil Municipal du 22 mars 2026

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

